

APPEL A PROPOSITIONS 2022-2023

Cité éducative Montpellier Mosson



A Montpellier, le quartier Mosson est un véritable territoire d'accueil, jeune et familial, malgré des difficultés sociales liées à un fort taux de pauvreté et un chômage élevé. Il est le plus grand quartier d'habitat collectif social de la métropole de Montpellier, avec 29 420 habitants, dont 6 700 enfants répartis dans 22 écoles, 3 collèges et 1 lycée.

Au regard des constats liés à la fragilité des publics et aux enjeux identifiés autour de la réussite des enfants et des jeunes, le comité tripartite (Ville de Montpellier, Education nationale et Préfecture de l'Hérault) et ses partenaires (CAF de l'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole, conseil départemental de l'Hérault et conseil régional Occitanie) partagent la conviction que l'éducation et la promotion des valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité, mais aussi solidarité, esprit de justice, respect et absence de toutes formes de discrimination) sont les premiers leviers d'émancipation.

Aussi, ils s'engagent, pour ce quartier, dans ce label d'excellence éducative, mobilisateur pour l'ensemble de la communauté. Cet enjeu éducatif de qualité est, entre autres, au cœur de la stratégie d'attractivité, pour la mixité et le vivre ensemble à la Mosson.

La mobilisation des acteurs institutionnels et associatifs et des habitants constitue l'axe central de la dynamique en faveur de la réussite scolaire, de l'éducation pour tous et de la mise en cohérence des écosystèmes économiques, sociaux et éducatifs. **L'ensemble des acteurs institutionnels lance un appel à propositions qui s'inscrit dans un plan ambitieux.**

Ce dernier s'organise autour des trois axes stratégiques ci-dessous, fixés par l'Etat et déclinés à l'échelle locale en fonction des enjeux spécifiques du territoire.

Lors de l'instruction, une attention particulière sera portée aux déclinaisons spécifiques des 3 axes de la cité éducative figurant ci-dessous, ainsi qu'aux actions de **partage des valeurs de la République et de la laïcité.**

Chaque structure porteuse s'engage à :

- mandater un de ses membres pour suivre la formation « culture partagée et valeurs de la République » de la cité éducative fondée sur le regroupement intercatégoriel des acteurs de terrain ;
- participer aux animations collectives organisées dans le cadre de la cité éducative.

- **Partage des valeurs républicaines**

Les actions financées viseront le partage des valeurs qui fondent la République et la démocratie, et soutiennent le vivre ensemble : liberté, égalité, solidarité, fraternité, laïcité, justice, dignité, respect et absence de toutes formes de discrimination, mixité de genre et mixité sociale.

Axe n°1 : Conforter le rôle de l'école

Ce premier axe s'appuie sur la mobilisation des acteurs institutionnels, associatifs et des populations en faveur de la réussite scolaire et de l'éducation pour tous. Elle contribue à un système éducatif territorialisé axé à la fois sur la maîtrise des fondamentaux et des connaissances, et compétences du socle commun, supports de la réussite de chacun, mais aussi sur les facteurs de réalisation de soi et d'épanouissement, pour que les jeunes trouvent leur place de citoyens lucides, cultivés et autonomes.

- **Expression orale et maîtrise de la langue**

Les efforts pourront notamment porter sur l'apprentissage de la langue et des langages -y compris artistiques, et culturels - dans une démarche de favoriser la maîtrise de la langue française, l'expression orale, la confiance en soi et la prévention des troubles du langage, notamment chez les jeunes enfants.

- **Ouverture et découverte culturelle**

L'attention sera également portée sur les projets culturels et/ou artistiques, inscrits comme vecteurs :

- d'expression citoyenne et de recueil de la parole des enfants et des jeunes
- d'ouverture au monde et de respect de la diversité et des différences
- de confiance et d'estime en soi

Axe n°2 : Promouvoir la continuité éducative et le lien avec les parents

Ce deuxième axe vise à renforcer la place et le rôle des parents autour d'une alliance qui favorise la réussite scolaire et éducative de leurs enfants et qui contribue à la mise en œuvre d'« une académie qui coopère », « qui fait réussir » et qui est « porteuse de valeurs ».

Pour cela, l'accent pourra être mis sur les actions promouvant la coéducation, l'accompagnement et le soutien des parents dans leurs responsabilités éducatives, parentales et de santé.

- **Accompagnement des parents dans la prévention des risques liés aux écrans et aux réseaux sociaux**

Une attention particulière sera portée aux actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement des parents face aux risques en matière de développement et de santé, liés à la surexposition des enfants - parfois très jeunes - aux écrans et aux réseaux sociaux.

Toujours en matière de soutien à la parentalité, la prévention du harcèlement, du cyber-harcèlement, des jeux dangereux et challenges entre élèves - trouvant un écho particulier sur les réseaux sociaux -, constitue également un enjeu prioritaire de cet appel à proposition.

- **Accompagnement des parents vers la maîtrise de la langue française**

La maîtrise de la langue française est un facteur d'autonomie en matière de responsabilité parentale et d'accompagnement des enfants vers un parcours de réussite. A cet effet, et dans un objectif d'accompagnement éducatif optimisé, le soutien à l'apprentissage de la langue française par les parents, non - ou faiblement - francophones, fera l'objet d'une lecture attentive dans le cadre de cet appel à propositions.

Axe n°3 : Ouvrir le champ des possibles

Pour favoriser l'ambition socioprofessionnelle des jeunes, cette dernière orientation doit contribuer à l'ouverture au monde tant sur les plans culturels, artistiques, sportifs, que ceux relevant de la formation, de l'orientation, de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle.

Pour ce faire, il s'agira de développer une offre socio-éducative collective de qualité (professionnels qualifiés), des relais éducatifs de territoire qui activent l'économie et l'offre de loisirs, améliorent la qualité de vie au quotidien et connectent le quartier à la ville, à la métropole et au monde, contribuant ainsi à « une académie accessible, innovante et écoresponsable ».

- **L'ambition socioprofessionnelle**

Les propositions d'actions pourront utilement s'orienter vers des solutions pour :

- ✓ Accompagner les dynamiques de formation et d'insertion professionnelle, et de prévention des ruptures de parcours, notamment en articulation avec la plateforme de prévention du décrochage scolaire (PPDS) ;
- ✓ Multiplier les opportunités de rencontre avec le monde économique et la découverte des métiers, notamment dans une démarche d'égalité filles-garçons dans l'accès aux métiers.

- **La citoyenneté en actes**

Afin de favoriser le sentiment d'appartenance citoyenne, une attention sera portée aux propositions d'actions visant à favoriser et à accompagner l'engagement citoyen et solidaire des jeunes dans des projets concrets d'intérêt collectif, humanitaires, écologiques et/ou citoyens.

- **Accès à la mobilité des jeunes**

Les projets visant un accompagnement éducatif des jeunes vers la mobilité hors quartier et l'autonomie seront également l'objet d'une attention particulière.

Consignes :

Vous trouverez, ci-joint, une **fiche action** à renseigner, qu'il conviendra d'adresser **au plus tard le 4 juillet 2022 à 17 heures** à :

cite-educative.mosson@ac-montpellier.fr

Pour les dossiers reconduits, il est impératif de renvoyer, au plus tard le 4/7/2022, le bilan à l'aide de la fiche ci-jointe.

Les dossiers seront examinés durant le mois de juillet pour une réponse début septembre.

Les actions devront démarrer impérativement en 2022, pour se terminer au plus tard fin juin 2023.